

TROISIÈME PARTIE

TÉMOIGNAGES SE RAPPORTANT À LA SERVANTE DE DIEU À PARTIR DE SA MORT JUSQU'À L'INSTITUTION DU PROCÈS

Dans cette partie, nous présentons les témoignages recueillis sur le renom de sainteté de la Servante de Dieu, renom qui n'a pas cessé de s'étendre jusqu'à ce jour.

DOC. XXI

TÉMOIGNAGES CONCERNANT LES ATTITUDES DE MÈRE SAINT-ANDRÉ ENVERS LA SERVANTE DE DIEU. — *En accord avec les documents déjà cités.*

Après la mort de la Servante de Dieu — le 3 février 1837 —, fondatrice et supérieure générale, il était nécessaire de nommer celle qui lui succéderait pour gouverner la Congrégation. Le 9 février, Mères Saint-André, Sainte-Thérèse, Saint-François, Saint-Bruno, Saint-Régis et Saint-Ambroise se réunissent capitulairement sous la présidence du supérieur ecclésiastique, le vicaire général Cattet, assisté du chapelain P. Pousset, afin de procéder à l'élection. Mère Saint-André est alors élue.

Toutes les circonstances avaient contribué à mettre en valeur la personnalité de Mère Saint-André comme étant la plus convenable et la mieux préparée pour continuer et faire progresser l'oeuvre de la Fondatrice. Elle avait fait partie de l'Association depuis ses origines en 1816 (Doc. IV, p. 89), elle avait été l'une des premières à rejoindre la Servante de Dieu aux Pierres-Plantées, le 10 mars 1819 (Doc. XXVII, note 10, p. 633) ; dès lors, elle fut l'un des principaux membres de la Congrégation naissante, la collaboratrice la plus intime de Mère Saint-Ignace, surtout après son élection comme première assistante, le 16 mars 1823.

Mère Saint-André était une femme d'une qualité exceptionnelle et d'une vertu religieuse remarquable se distinguant par sa charité et son esprit de foi. Ses qualités et vertus furent reconnues par la Servante de Dieu qui, jusqu'à sa mort, la maintint dans une charge demandant une confiance et une intimité très grandes. Toutes deux étaient animées du même esprit. Cette identité de vues unie à la valeur personnelle de Mère Saint-André orienta en sa faveur les votes des électrices. Elles étaient toutes de ferventes religieuses et disciples fidèles de Mère fondatrice à laquelle elles s'étaient unies, l'une après l'autre, depuis les origines de son oeuvre.

Mère Saint-André, supérieure générale, put présenter aux autorités ecclésiastiques de Lyon la Règle préparée par la Servante de Dieu et obtenir une approbation (cf. Doc. XIX, p. 371).

En 1842, elle entreprend les missions des Indes (Doc. XXVII, *Histoire*, chap. XXVII, p. 652), donnant ainsi à la Congrégation un début d'internationalisation. En 1847, elle obtient du pape Pie IX l'approbation de l'Institut (Doc. XIX, *intr.*, p. 371) lequel, conséquemment à ces faits, prend un développement rapide et inespéré.

Bien des années plus tard, en 1925, lorsque l'on prépare le *Procès diocésain* pour la béatification de la Servante de Dieu, Mère Eufemia (Rosa Mandri), chargée de faire les recherches nécessaires, est surprise quand elle voit ce qu'elle croit être une falsification de quelques registres de la Congrégation. Cherchant à en faire l'interprétation, elle finit par formuler une hypothèse défavorable à l'égard de Mère Saint-André ; cette hypothèse se retrouve dans le *Procès*. Une étude plus approfondie et plus sereine de la documentation, et confirmée par l'analyse scientifique des registres faite par don Marie Pinzuti (cf. Doc. XVI, A, *Appendice*, p. 289), enlève le doute qui planait sur la loyauté et la fidélité de Mère Saint-André envers la Servante de Dieu.

1

Procès-verbal de l'élection et de l'installation de Mère Saint-André comme supérieure générale, 1837. – De l'original conservé aux A. G. Rome : Registre VII.

Après la mort de la Servante de Dieu, le 3 février 1837, on procède le 9 du même mois à l'élection et à l'installation d'une nouvelle supérieure générale ; le choix tombe sur Mère Saint-André. Le fait est confirmé par deux procès-verbaux différents ; l'un d'eux termine le Registre II dans lequel est consigné, depuis le début de la fondation, les noms de celles qui occupent les principales charges ; l'autre est celui qui commence le Registre VII ; ce dernier est la continuation du Registre II. Il y a une certaine différence entre les deux rédactions qui, heureusement, n'en altère pas le sens. Nous présentons le procès-verbal du Registre VII, écrit par Mère Sainte-Thérèse.

L'an mil huit cent trente-sept, le neuvième jour du mois de février, nous, membres du Chapitre général régulièrement assemblés, sous la présidence de notre très honoré Père supérieur M. Cattet, vicaire général de Lyon, à l'effet de procéder à l'élection d'une supérieure générale, en remplacement de Marie Saint-Ignace, fondatrice et première supérieure générale de notre Congrégation, décédée le trois du présent mois, avons nommé Marie Saint-André, assistante générale, pour gouverner la Congrégation en qualité de supérieure générale. Cette nomination s'est faite à la pluralité des voix, et la Mère Saint-André, ayant

obtenu cette pluralité, a été proclamée supérieure générale et son installation a eu lieu immédiatement après, comme il est marqué sur le Registre à ce destiné.

Pousset, aumônier témoin
Marie Saint-François

Marie Saint-André, supérieure générale
Marie Sainte-Thérèse
Pour M. Cattet, vicaire général empêché
Pousset, aumônier

2

Formules des comptes-rendus en usage du temps de la Servante de Dieu et de Mère Saint-André, respectivement, 1827-1837. – De l'original conservé aux A. G. Rome, Registres I, V, VI.

Les modifications, introduites après la mort de la Servante de Dieu dans les comptes-rendus des prises d'habit et dans les professions, contribuèrent à donner consistance à l'idée défavorable que certaines avaient été faites par Mère Saint-André.

La recherche dans le style contraste avec la simplicité des formules en usage pendant la vie de la Servante de Dieu ; les annotations faites par la main de l'aumônier, en concordance avec ce que rapporte l'*Histoire* sur ses interventions (Doc. XXVII, *Histoire*, p. 620), nous donnent le droit d'attribuer à M. Pousset (libre à présent du frein que la Fondatrice lui avait imposé) la rédaction de nouvelles formules ; l'examen scientifique des originaux aboutit à la même conclusion (cf. Doc. XVI, A. *Appendice*, p. 289).

En ce qui concerne les prises d'habit, on tiendra compte que la Servante de Dieu et ses compagnes, à partir de la fin de l'année 1819, même si elles n'avaient pas encore obtenu la reconnaissance ecclésiastique comme Congrégation religieuse, s'étaient organisées en communauté et avaient adopté une robe noire uniforme propre à la Congrégation, robe encore en usage. Lorsque les premières candidates prononcèrent leurs vœux, elles avaient porté depuis quelque temps déjà l'habit religieux sans que l'on ait pour cela rédigé des comptes-rendus ou organisé des cérémonies de prise d'habit. Pendant une deuxième période, le Conseil général permettait à la postulante de revêtir l'habit religieux, qu'on lui remettait en même temps qu'on lui imposait un nom nouveau, mais ceci sans aucune cérémonie. À partir du 20 novembre 1823, on prend l'habitude de remettre l'habit à la chapelle au cours d'une cérémonie simple qui était habituellement présidée : à Monistrol par le Père Coindre et, au Puy, par l'évêque, Mgr de Bonald. Après l'approbation du Cérémonial (le 28 décembre 1837), la cérémonie de la prise d'habit devient plus solennelle et on commence à séparer les comptes-rendus de l'admission et de la prise d'habit.

Nous transcrivons en deux colonnes, afin de pouvoir comparer plus facilement, *a*) la formule employée lors de la prise d'habit au Puy (le 21 avril 1827), présidée par Mgr de Bonald et où la Servante de Dieu était présente, et celle de la première cérémonie à laquelle le Père Pousset et Mère Saint-André participaient, le 3 avril 1837 ; *b*) celle qui correspond à la dernière cérémonie de profession religieuse antérieure à l'entrée du Père Pousset (le 13 octobre 1835) et la première cérémonie qui eut lieu après le décès de la Servante de Dieu (le 3 avril 1837).

a)

Cérémonial de vêtue

Le Puy, le 21 avril 1827

L'an mil huit cent vingt-sept et le 21 avril, nous soussignées, supérieures des Dames et Soeurs des Saints Coeurs de Jésus et de Marie, capitulairement assemblées, après avoir examiné et éprouvé, selon les Règles de la Congrégation, M^{lle} Joséphine Rocher, native du Puy, fille légitime de Frédéric Rocher et de Marion Boët, l'avons admise à la réception de notre saint habit avec l'autorisation de Mgr de Bonald, évêque du Puy. À cet effet le saint habit lui a été donné par ledit évêque avec le nom de Soeur Sainte-Adélaïde.

Fait en notre chapelle de la Sainte Vierge au Puy en présence des témoins soussignés.

† L. J. Maurice, évêque du Puy,
Marie Ignace, née Thévenet, supé-

Lyon, le 3 avril 1837

L'an 1837, le 3 du mois d'avril, dans la chapelle des religieuses de la Congrégation des Sacrés Coeurs de Jésus et de Marie de la ville de Lyon, à Fourvière, M^{lle} Joséphine-Rosalie-Rosine Petit, née au Puy, département de la Haute-Loire, âgée de 19 ans, fille légitime d'Alexis-Louis Petit et de Dame Victoire de Nave, habitant la ville du Puy, ayant été reçue par M^{me} Saint-André, née Victoire Ramié, supérieure générale, et la Communauté des religieuses de ladite maison, à y prendre l'habit de religieuse de chœur, en qualité de novice, a été revêtue dudit habit selon les saintes Règles et avec les cérémonies ordinaires, sous le nom de Soeur Marie Saint-Michel, ajouté à ses noms et surnoms par nous, Simon Cattet, vicaire général du diocèse de Lyon, député à cet effet de la part de

rieure générale, Mère Saint Gonzague, supérieure, Frédéric Rocher, Rocher née Boët, Sc. Rocher, Ferdinand Rocher, Félix Rocher, Marie Adélaïde née Joséphine Rocher.

Mgr l'archevêque d'Amasie, administrateur apostolique du diocèse de Lyon, en présence de la communauté, présidée par ladite Dame Saint-André, supérieure générale, laquelle ainsi que ladite novice et MM. Jean Boué, curé de la paroisse de St-Just, et François-Xavier- André-Augustin-Marie Pousset, aumônier desdites religieuses, témoins requis et présents à la cérémonie, ont signé avec nous.
Pousset, aumônier

b)

Cérémonial de profession

Lyon, le 13 octobre 1835

L'an mil huit cent trente-cinq, le 13 octobre, nous soussignées, supérieure et Soeurs des Sacrés Coeurs de Jésus et de Marie capitulairement assemblées, après avoir imploré les lumières du Saint-Esprit, ayant éprouvé dans le noviciat pendant 2 ans, et fait examiner selon nos statuts notre chère fille Marie Martin, fille de Claude Martin et d'Anne Fournier, et avec l'autorisation de M. Cattet, vicaire général, notre très honoré Père supérieur, l'avons admise à la sainte profession ; elle l'a faite volontairement et librement entre les

Lyon, le 3 avril 1837

L'an 1837, le 3 du mois d'avril, nous soussignées, supérieure générale et religieuses électrices de la Maison mère de la Congrégation des Sacrés Coeurs de Jésus et de Marie capitulairement assemblées, après avoir imploré les lumières du Saint-Esprit, ayant éprouvé dans le noviciat pendant le temps voulu par nos Constitutions la très chère fille Marie Sainte-Blandine, âgée de 21 ans, native de Surin, département de la Loire, fille légitime de Louis Michalon et de Jeanne Montmey, avec l'autorisation de Mgr l'archevêque de

mains de notre très honoré Père supérieur, dans notre chapelle à Fourvière, en faisant les vœux simples de pauvreté, de chasteté et d'obéissance pour un an, dans notre chère Congrégation, selon la Règle de saint Augustin et les Constitutions de saint Ignace, en présence de :

Boué, curé de St-Just, Cattet, vic. gén., N. des Garets, prêtre, Marie Saint-André, Marie Saint-François, Marie Saint-Paul.

Lyon, supérieur de notre Congrégation, l'avons admise à la sainte profession ; elle l'a faite volontairement et librement entre les mains de M. Cattet, vicaire général, délégué de Mgr l'archevêque, dans la chapelle de notre Maison mère située à Fourvière, en faisant les vœux simples de chasteté, de pauvreté et d'obéissance perpétuels dans notre chère Congrégation des Sacrés Coeurs de Jésus et de Marie, sous la Règle de saint Augustin, en présence de MM. Jean Boué, curé de la paroisse de St-Just et François-Xavier-André-Augustin-Marie Pousset, notre Père aumônier, qui ont signé avec nous.

L'abbé Pousset, Marie Saint-Paul, Marie Saint-André, Marie Saint-François, Marie Sainte-Thérèse, assistante générale.

3

Extraits des documents qui montrent les relations qui existaient entre Mère Saint-André et la Servante de Dieu, de même qu'avec sa parenté, 1828-1843.
 – Des originaux conservés aux A. G. Rome, à l'exception des lettres reproduites sous les désignations a, b.

Nous donnons, par ordre chronologique, une série de documents qui reflètent le bon accord des relations entre la Servante de Dieu et sa première assistante, Mère Saint-André. Nous donnons, en outre, quelques extraits des mêmes écrits dont les notes sont fort utiles pour nous faire connaître la délicatesse des sentiments qui animaient Mère Saint-André envers la Fondatrice et sa parenté.

- 1 - 1828, 2 sept. : Lettre de Mère Saint-André à Élisabeth Mayet (Doc. XVI, C, 3, a, p. 306).
- 2 - 1832, 6 juillet : Lettre de la Servante de Dieu à Emma Mayet (Doc. XVII, 2, a, p. 338).
- 3 - 1834, 15 juin : Lettre de Madame Mayet à sa fille Emma (Doc. XVII, 3, c, p. 348).
- 4 - 1836, 31 mai : Lettre de Mère Saint-André à Emma Mayet (Doc. XX, 1, p. 425).
- 5 - 1836, 18 juin : Lettre de la Servante de Dieu à Emma Mayet (Doc. XVII, 4, b, p. 355).
- 6 - 1837, 18 janvier : Lettre de Madame Mayet à sa fille Emma (Doc. XX, 3, p. 429).
- 7 - 1837, 4 février : Annotation du Livre de caisse (Doc. XX, 7, p. 433).
- 8 - 1837, 7 février : Annotation sur le plan du cimetière de Loyasse (Doc. XX, 8, p. 433).
- 9 - 1837, 26 mars : Lettre d'Élisabeth Mayet à sa soeur Emma (*infra*, a).
- 10 - 1840, 5 sept. : Lettre d'Élisabeth Mayet à sa soeur Emma (*infra*, b).
- 11 - 1841, 6 mars : Procès-verbal de la réunion du Chapitre général (*infra*, c).
- 12 - 1841, 15 juillet : Lettre d'Aline Mayet à sa soeur Emma (*infra*, d).
- 13 - 1848, 10 mars : Lettre d'Élisabeth Mayet à sa soeur Emma (*infra*, e).

a)

Extrait de la lettre d'Élisabeth Mayet à sa soeur Emma, le 26 mars 1837. – De la copie conservée aux A. G. Rome.

Cet extrait d'une lettre, écrite à l'occasion de la bénédiction de la chapelle de Fourvière, montre les bons rapports qui existaient entre Mère Saint-André et la famille de la Servante de Dieu, dont le souvenir demeurait vivant à travers leurs relations.

Demain, nous allons à Fourvière où nous allons assister à la bénédiction de l'église des Dames. Cette bonne tante Ignace, ce fut pour elle un grand sacrifice que de mourir sans avoir vu cette cérémonie ; elle le disait peu de jours avant sa mort à M^{me} André. Son corps, sans doute, n'y sera pas, mais son âme, ah! je ne doute pas qu'elle ne soit demain au milieu de nous, et qu'elle ait même quelque plaisir à nous voir au milieu de ses enfants, quelques membres de la famille.

b)

Extrait de la lettre d'Élisabeth Mayet à sa soeur Emma, le 5 septembre 1840. – De la copie conservée aux A. G. Rome.

Plus de trois ans après la mort de la Servante de Dieu, les membres de sa famille prennent une part intime à une cérémonie dans la maison de Fourvière.

Samedi, nous sommes allées à une grande cérémonie à Fourvière chez les Dames. Maman était de la partie, elle gravit vaillamment le chemin des Anges. Ces Dames nous ont favorisées en sorte que nous avons été au premier rang des étrangers.

Monseigneur arrivait à huit heures. L'aumônier l'a fort bien complimentée à la porte du chœur de ces Dames, et Monseigneur, en deux mots, a répondu gracieusement qu'il se ferait un plaisir et un devoir de protéger toujours une maison si utile à son diocèse. Puis, on entonna le « Veni Creator », après quoi Monseigneur a prêché une demi-heure sur les devoirs de la vie religieuse, a donné l'habit à deux, dont M^{lle} Creuzet en était une. Puis, il a reçu les vœux de six, dont Marie Saint-Joseph en était une ; Claude la connaît. Enfin, la messe a commencé. Toutes les pensionnaires étaient à la tribune ; comme à l'ordinaire, elles ne sont descendues que pour la communion. Après la messe, Monseigneur a donné la confirmation, Marie en était comme tu le penses. Ce n'était fini qu'à 10 heures.

On nous a fait passer, avec les parents des nouvelles religieuses et novices, dans la salle de l'aumônier où un très joli déjeuner était préparé. Dis à Claudius que son confrère, M. Creuzet, était là avec sa mère, dont les larmes coulaient bien fort en embrassant ses deux filles. Bien entendu que Monseigneur déjeunait ailleurs avec les principautés de la maison, la révérende Mère, la Mère assistante, etc.

c)

Compte-rendu du Registre des délibérations du Chapitre général de la Congrégation des Sacrés Coeurs de Jésus et de Marie, 1840-1892, le 6 mars 1841. – De l'original conservé aux A. G. Rome.

Selon la proposition de la supérieure générale, Mère Saint-André, le Conseil général délibère pour nommer comme procureur le beau-frère de la Servante de Dieu, Jean-Baptiste Mayet, afin d'assurer la gestion d'une maison à la Croix-Rousse appartenant à la Congrégation.

L'an mil huit cent quarante et un, le sixième jour du mois de mars, notre révérende Mère a proposé au Conseil général de passer procuration à M. Jean-Baptiste Mayet pour gérer, en notre nom et pour notre compte, notre maison de la Croix-Rousse soit pour la louer, soit pour la vendre. Cette proposition a été accueillie à l'unanimité des voix et tous les membres présents ont signé.

Marie Saint-André, supérieure générale, Marie Sainte-Thérèse, secrétaire générale, Marie Saint-François.

d)

Extrait d'une lettre d'Aline Mayet-Nicod à sa soeur Emma, le 15 juillet 1841. – Ibid.

Les affaires d'Auguste Nicod (Doc. IV, 2, note 31, p. 118) allaient mal et la famille n'était pas à l'aise ; Aline pensait devoir venir en aide à son mari et elle s'était confiée à Mère St-André qui, depuis quelques mois, lui cherchait un emploi à Lyon, comme cette lettre nous le dit.

On m'écrivait de Lyon au sujet d'une dame qui avait besoin de quelqu'un pour lui aider à conduire un atelier de lingerie. J'avais besoin de la voir pour prendre des arrangements avec elle et j'avais décidé, conjointement avec mon mari, que je me mettrai en route immédiatement. Sur la fin de la semaine passée, je devais partir par le bateau à vapeur. Je devais aller faire une visite d'un jour à Joséphine, t'en consacrer autant et peut être même le double, puis repartir pour Lyon où je n'aurais vu ma mère que lorsqu'elle aurait été prévenue d'avance de mon arrivée. J'aurais pris vos conseils à tous avant de faire des arrangements définitifs et je serais revenue après dix jours d'absence au plus. Mais la chose a manqué, je ne sais par quel motif. On m'a écrit depuis qu'on avait encore autre chose en vue pour moi et l'on m'engagea fortement à arriver plus tôt que plus tard, quoique, cependant, il n'y ait rien de bien positif et de bien pressé, mais j'ai été obligée d'ajourner mon voyage. Auguste est si malheureux qu'il aurait été

peu délicat de le quitter maintenant, et j'attendrai patiemment les événements qui probablement ne manqueront pas d'arriver sous peu. Puis j'irai voir s'il y a possibilité de me caser pour l'hiver, ce que j'espère fortement de la divine Providence. Entre nous, soit dit, c'est Madame André qui a depuis plusieurs mois la bonté de me chercher une occupation quelconque. Ne me sache pas mauvais gré d'avoir gardé jusqu'à présent le secret sur des démarches de cette nature, mais je voulais vous éviter à tous l'ennui de m'en voir faire d'inutiles dans le cas où elles eussent échoué, et je me proposais bien de ne rien entreprendre sans avoir discuté sérieusement avec chacun de vous ...

e)

Extrait d'une lettre d'Élisabeth Mayet à sa soeur Emma, le 10 mars 1848. – Ibid.

Alors qu'à Lyon se déchaîne la Révolution de 1848 (*Mémorial*, p. 47-60, texte original), la famille de la Servante de Dieu prend intérêt aux vicissitudes du couvent de Fourvière que Mère Saint-André et la communauté avaient dû abandonner.

Les religieuses de Fourvière sont encore toutes dispersées. Leur maison a été bien maltraitée. Certainement, ils ont volé d'abord toutes leurs provisions de ménage, le peu d'argent qu'ils ont pu trouver. Puis, que de dégâts ! portes enfoncées, trouées, vitres cassées ; fourneau immense de leur cuisine entièrement hors de service. Et sans M. Coindre qui, vêtu d'une blouse, était toujours au milieu d'eux pour les retenir, elles auraient eu d'autres vols encore.

4

Deuxième partie d'une notice biographique de Mère Saint-André. – Ibid.

Pendant le généralat de Mère Sainte-Thérèse (1857-1867), comme il semble lors du décès d'une religieuse, on commence à sentir le besoin d'écrire une notice biographique qui en conserverait le souvenir pour l'édification et au seul usage de la Communauté. Ainsi, en dépit des pertes subies, quelques brèves biographies – anonymes et sans date – des premières religieuses ont été conservées. L'une des plus détaillées et dont on a un certain nombre de copies est celle de Mère Saint-André.

Dans l'*Histoire* (Doc. XXVII, p. 637), nous trouvons la première partie de cette biographie ; nous donnons ici la suite qui révèle l'estime que témoignaient à Mère Saint-André ceux qui la connaissaient.

Mère Sainte-Thérèse (Marie-Claudine Motte), fille de Claude et de Bartholomée Fay, naît à Lyon le 28 novembre 1798 ; elle entre dans la Congrégation le 25 septembre 1823 et fait profession le 29 janvier 1826. En 1834, elle est nommée assistante générale et puis supérieure à la maison du Puy. Elle fonde les missions de la Congrégation à Agra, aux Indes, et les étend en plusieurs autres villes durant son provincialat. En 1857, elle est élue supérieure générale et succède ainsi à Mère Saint-André. En 1860, elle fonde à Ipswich la première maison en Angleterre. Elle meurt à Lyon le 7 avril 1869.

Nommée directrice du pensionnat, elle se fit tant aimer, tant estimer, qu'elle put exercer sur les élèves une influence sans bornes et leur faire un bien immense. Les enfants étaient heureuses, les familles satisfaites, les études ne laissaient rien à désirer, les qualités morales étaient cultivées avec soin et les défauts, poursuivis avec ménagement, prudence et persévérance, finissaient par céder. Le Père fondateur se plaisait à regarder ce pensionnat comme un pensionnat modèle.

Après la mort de Mère Saint-Ignace, en 1837, toutes les voix se réunirent sur Mère Saint-André qui dut accepter la charge de supérieure générale, qu'elle remplit pour le bonheur de la Congrégation pendant plus de 20 ans. Ce nouveau titre ne changea rien à son amour pour l'humilité ; elle ne craignit point de diminuer son autorité en se mêlant soit aux novices, soit aux Soeurs auxiliaires dans leurs oeuvres manuelles. Que de fois ne l'a-t-on pas vue, un grand tablier devant elle, les manches relevées, laver les carreaux des corridors, cirer ou balayer les dortoirs, servir au réfectoire, etc. Et cependant, jamais supérieure ne fut plus aimée et plus respectée. On volait au-devant de ses désirs, et toujours ses filles s'estimaient heureuses d'avoir eu l'occasion de lui être agréables.

Cette bonne Mère se donnait corps et âme à sa famille spirituelle. Soutenir les faibles, encourager les plus généreuses à le devenir davantage, consoler les affligées, soulager les infirmités corporelles, veiller comme une douce providence à tous les besoins, telles étaient son étude et son occupation.

La dérangeait-on d'un travail sérieux, elle ne laissait jamais apercevoir la plus légère impatience ; elle répondait avec bonté et, si elle ne pouvait donner tout le

temps nécessaire, elle promettait de revoir celle qui avait besoin de lui parler.

Pleine d'égards pour les religieuses employées auprès des enfants, elle les accueillait avec une bienveillance toute maternelle, suspendait sa correspondance, ses écritures, leur disant, lorsque celles-ci craignaient d'être indiscrètes et voulaient se retirer : « Restez, mes filles, vous n'aurez peut-être pas, à cause des leçons et des surveillances, la facilité de revenir ; moi, je trouverai du temps pour terminer mon travail. »

Le nombre des enfants pauvres recueillies dans la maison augmentant considérablement, on se vit dans l'obligation de faire construire un vaste local qui fut entièrement séparé du pensionnat. Les ouvriers se mettant à l'oeuvre, bientôt une vaste maison, à trois étages et 17 croisées de front, se trouve prête pour recevoir les enfants de la *Providence* et leurs maîtresses qui, dès ce moment, formèrent une communauté à part, avec son aumônier, ses jardins, etc.

En 1841, le 2 août, la bonne Mère Saint-André reçoit la proposition de fonder un établissement dans les Indes Orientales, à Agra. Cette offre l'étonne, l'attriste et l'émeut, tout à la fois : « Comment, se disait-elle, le bon Dieu permet-il qu'on pense à notre petite Congrégation pour les missions étrangères? Quel honneur de pouvoir ainsi procurer la gloire du divin Maître, de marcher sur les pas des missionnaires et de joindre aux leurs ses efforts, ses sacrifices pour le salut des âmes ! Mais aussi, quelle responsabilité pour une supérieure d'envoyer à une telle distance, dans des contrées si différentes de la leur, des religieuses faibles, délicates, et pour la plupart encore à la fleur de l'âge ! Quelle opposition ne rencontrera-t-on pas de la part des familles ! De combien de sujets précieux ne faudra-t-il pas se priver ! Quels déchirements de coeur au moment de la séparation ! »

Toutes ces réflexions et mille autres se pressaient en foule dans l'esprit de Mère Saint-André. Cependant, elle réunit son Conseil, fait connaître la proposition de l'évêque d'Agra, prescrit une neuvaine pour implorer les lumières du Saint-Esprit, afin de bien connaître les volontés divines, et convoque les conseillères pour une seconde séance.

Au jour désigné, on se réunit et, à l'unanimité, on accepte la mission d'Agra.

Mgr le cardinal de Bonald, archevêque de Lyon, sanctionne la décision du conseil le 15 août 1841.

Mère Saint-André s'arme de courage et d'énergie et, soutenant son coeur brisé par les pensées de la foi, désigne les 6 religieuses qui devront les premières s'éloigner de la mère patrie, du doux berceau de leur enfance religieuse, traverser les mers et, dans un pays idolâtre, aller travailler à l'éducation de la jeunesse. Elle les contemple avec admiration faisant de grand coeur leurs préparatifs de voyage. Le 27 janvier 1842, elle les bénit en leur donnant le baiser d'adieu et en appelant sur elles toutes les faveurs célestes.

L'émotion de son âme avait été trop forte, les forces physiques lui firent défaut ; elle tomba malade et garda le lit pendant près d'un mois.

Jusque-là, la Communauté avait porté le nom des Saints Coeurs de Jésus et de Marie. Dans le public, cette dénomination était généralement confondue avec celle des Religieuses du Sacré-Coeur, fondée quelques années plus tôt, ce qui fit craindre qu'à Rome la Sacrée Congrégation ne fasse des difficultés pour approuver notre Institut. Et comme on espérait que l'oeuvre des missions ferait obtenir plus facilement l'approbation, on se décida à changer de nom.

Après bien des recherches, des alternatives, des hésitations, on s'arrêta à celui de *Jésus-Marie* sous lequel la Congrégation, après avoir présenté ses Constitutions à l'examen de Pie IX, eut l'immense consolation de se savoir autorisée par Sa Sainteté, le 21 décembre 1847.

Le bonne et digne supérieure générale, par sa ferveur, par son tendre amour pour Dieu, avait attiré les bénédictions célestes sur sa bien-aimée Communauté. En 1843, la maison provinciale d'Agra créait une succursale, et malgré la catastrophe qu'eut à subir la Maison mère à Lyon, en 1848, elle se releva bientôt de sa déroute momentanée, envoya des religieuses à Rodez (Aveyron), peu après en Espagne et enfin au Canada.

Le développement de la Congrégation était vraiment prodigieux. Un esprit parfait, une concorde admirable y régnaient; on se sentait heureuse et fière d'en faire partie, car la main de Dieu semblait la diriger.

Toutes les difficultés matérielles paraissaient surmontées. Il est vrai que la *Providence* des orphelines, dissoute en 1848, ne devait pas se rétablir, et c'était

une grande peine pour la bonne Mère Saint-André ; mais de plus vint à sonner, particulièrement pour elle, l'heure de l'épreuve, de la souffrance et de l'humiliation. Une attaque d'apoplexie la frappa, et cette femme dont l'organisation intellectuelle était si parfaite, cette femme qui avait conquis l'estime et l'admiration de tous ceux qui l'ont connue, cette femme d'un esprit si juste, si calme, si droit, tomba dans un état voisin de l'enfance, et l'on ne put plus compter sur elle pour le gouvernement.

Sans doute, Dieu voulut la purifier par cette nullité humiliante, car la pauvre Mère se rendait bien compte de sa situation et disait quelquefois, avec l'accent de la tristesse et de la résignation : « Je suis morte en vie ! »

La communion était sa force et sa consolation, et cependant ses idées devinrent tellement confuses que son confesseur jugea à propos de la lui rendre moins fréquente. Que de fois dans la journée ne demanda-t-elle pas qu'on lui apporte ce Pain de vie, cette nourriture de l'ange ? et que de larmes n'a-t-elle pas versées de s'en voir privée ? Une grande sensibilité au souvenir des bienfaits de Dieu s'était emparée d'elle. *Misericordias Domini in aeternum cantabo*, disait-elle fréquemment aux jeunes religieuses qui venaient la voir. « Ah ! mon enfant, disait-elle en pleurant d'attendrissement, dans le ciel, nous connaissons tout ce que le Seigneur a fait pour notre sanctification et pour notre amour, tous les miracles de sa miséricorde, et cette connaissance nous enivrera de reconnaissance et de bonheur ! Quand vous venez me voir, dites-moi en entrant : Oh ! que le bon Dieu est bon, ma révérende Mère ! et je vous répondrai : Ah ! qu'il est bon le bon Dieu ! et cela nous excitera mutuellement à la gratitude. »

Elle aimait aussi à répéter ce verset : *In te Domini speravi, non confundar in aeternum !*

Un autre jour, elle disait : « Comment donnez-vous votre coeur à Dieu le matin ? En vous éveillant, voulez-vous dire avec une grande piété, en union avec moi : *Dignare, Domine, die isto, sine peccato nos custodire*, car, mon enfant, ne pas offenser notre bon Maître, c'est la plus grande grâce ! »

Malgré l'affaiblissement de ses facultés morales, elle conserva jusqu'à ses derniers jours une délicatesse de coeur exquise et elle en donna les preuves les plus touchantes. Enfin, après deux ans de mort anticipée, elle s'éteignit douce-

ment entre les bras du Seigneur, entourée des soins les plus dévoués, soins qu'on lui rendait avec l'affection la plus sincère. L'avant-veille de sa mort, Soeur Bernard, une de celles qui lui rendaient les services les plus assidus, de même que Soeur Sainte-Marguerite, lui demanda après la communion si le bon Dieu lui avait parlé au coeur. Elle répondit : « Oui, ma fille. » Et il m'a dit : « C'est moi, n'aie pas peur. »

DOC. XXII

NOTES ÉPARSES CONCERNANT LA SERVANTE DE DIEU, DE 1843 À 1850 ENVIRON. — *Des documents mentionnés ci-après.*

À l'occasion de la maladie et du décès de la Fondatrice, les sentiments d'affection et d'admiration que les religieuses, les élèves, sa parenté et ses connaissances éprouvaient pour elle, se manifestèrent.

Nous présentons maintenant quelques témoignages sur le renom de sainteté de la Servante de Dieu avant 1854, année où fut probablement terminé le *Mémorial* qui contient la biographie la plus ancienne de la Servante de Dieu qui nous soit parvenue (Doc. XXIII, p. 454).

Les détails que nous connaissons nous prouvent que la spiritualité de la Servante de Dieu se basait principalement sur la vie cachée. Dans sa famille, on avait noté sa réserve, sa tendance à se cacher, à disparaître, comme en témoigne sa petite-nièce carmélite, soeur Julie de Jésus (cf. *Procès informatif*, p. 58 v^o-62 r^o). Nous la voyons progresser dans cette ascèse soit quand elle est présidente de l'Association (Doc. IV, 2, p. 90), soit durant les années de sa vie religieuse (Doc. XXV, 2, p. 486).

Ce même amour de l'obscurité sera ensuite imité par les supérieures de la Congrégation (*infra*, 1, 2). C'est l'une des causes de la rareté des documents d'éloges et des notices historico-biographiques. Nous savons, par ailleurs, que quelques documents ont disparu par suite de la Révolution et de la dispersion de la Communauté en 1848, ainsi que lors de l'expulsion en 1902.

Il semble qu'on n'ait pas pensé à écrire une notice biographique avant 1850 environ, alors qu'une quinzaine d'années nous séparaient déjà du décès de la Servante de Dieu. On le fit, mais d'une façon simple et sans recourir aux archives ; on recueillait au petit bonheur ce que la mémoire avait conservé. Ce n'est qu'en 1878 qu'on demanda des détails à la famille (Doc. XXV, 2, p. 484), et vers 1890, on commença à préparer *l'Histoire* publiée en 1896, oeuvre qui a été écrite avec plus de soin (Doc. XXVII, *intr.*, p. 521). Ce ne fut qu'en 1925, plus de quatre-vingts ans après la mort de la Fondatrice, quand tous les témoins oculaires étaient disparus, qu'on entreprit un travail méthodique de recherches historiques.

On observe que six religieuses françaises se succèdent à la tête de la Congrégation : la